

Le rapport moral du Président

AG 2018

Depuis 1961, l'ACAL a été en constante évolution et développement. Ce phénomène s'est considérablement accéléré de 2014 à 2016 (+ 40% d'activités en 2016) et a généré une période constante de réorganisation administrative, fonctionnelle.

Bien sûr en 2017 l'ACAL a su continuer à prendre les mesures techniques d'adaptation à sa taille, à la diversité de ses segments d'activité et à sa complexité. Toutefois, les administrateurs en 2017, grâce au travail de réorganisation accompli collectivement et à tous les niveaux les années auparavant et poursuivi par sa nouvelle directrice Dorothée GUEDON, ont été en mesure de ne plus porter leur attention sur la seule rationalité managériale et organisationnelle. Le travail accompli collectivement dans la confiance et la transparence a permis logiquement aux administrateurs, tout en continuant à suivre les choix de gestion et à être attentifs à leur fiabilité, à leur sérieux, de se concentrer sur le projet politique associatif. La structure opérationnelle a retrouvé sa pleine compétence en matière de rationalité organisationnelle.

Au niveau associatif, 2017 a, donc, été l'année d'une réflexion collective sur la gouvernance, sur les qualités devant être présentées par cette gouvernance et sur les conséquences devant en découler au plus près des services, des salariés, des usagers, des partenaires.

2017 a été, à travers l'élaboration du Projet Associatif, une période de réflexion collective, de mise en ordre de nos idées et de nos pratiques.

Le projet associatif n'a pas été la simple reproduction d'un modèle type reprenant les préconisations de la loi de 2002-2. Il a été l'occasion d'une mise en perspective de ce que l'ACAL est, d'un auto diagnostic partagé, d'échanges avec les salariés, d'une réflexion globale de ce que nous sommes et voulons être.

La première question sur laquelle le projet associatif a entendu prendre position est celle des conditions de la pertinence d'une structure associative pour gérer en responsabilité des fonds publics se montant à plusieurs millions d'euros. La réponse en 2017 de l'ACAL a été d'affirmer que seule une démarche citoyenne et porteuse de valeurs justifiait le recours à la structure associative. Si une association se contente d'affirmer la prévalence de la gestion et du développement comme unique projet (comme le ferait une entreprise), alors le recours à la structure associative n'est plus pertinent. A cette première question de la pertinence de la structure associative, l'ACAL a, donc, répondu par l'affirmative à la condition pour la structure associative d'affirmer ses valeurs de solidarité, d'inconditionnalité de l'accueil, d'humanité, de liberté associative, de partage.

La deuxième question a été celle de l'articulation entre gouvernance associative et gestion administrative. Le monde associatif connaît une crise des vocations due en grande partie à la technicité grandissante des questions de gestion, technicité accrue par la tendance au regroupement des associations. Cette « crise des vocations » met en évidence le paradoxe des contraintes d'un engagement associatif qui deviendrait de plus en plus technocratique et professionnel, de plus en plus éloigné du pacte associatif porteur de valeurs. A cette question de la place de l'action associative l'ACAL a répondu, d'abord par la mise en place d'une organisation sérieuse et fiable, ensuite (c'est l'apport de notre projet associatif en 2017) par l'affirmation de ce que la discussion citoyenne où se mettent en œuvre des valeurs républicaines et de solidarité, de ce que l'organisation de débats associant les administrateurs, les salariés, les usagers, les partenaires donne cohérence et sens à la gouvernance associative à travers un principe participatif.

A cet égard, Paul Taverner, président de la DUP, et Michel Sabatte, administrateur, vous présenteront dans quelques instants comment l'ACAL a entendu incarner le principe participatif de son projet associatif dans le fonctionnement de la Délégation Unique du Personnel.

La troisième question à laquelle il a été répondu a été celle de la préservation de la cohésion de l'ensemble complexe que représente l'ACAL et ses 14 établissements et services, ensemble qui s'est développé historiquement comme une mosaïque. En réalité, l'analyse a mis en évidence que les différents services de l'ACAL détenaient chacun un savoir-faire et une expérience professionnelle qui devait être mis au service de la collectivité. A cette question il a, donc, été répondu que l'ACAL devait devenir une organisation apprenante en développant en son sein des lieux d'échanges transversaux constituant autant de moyens de communication interne, de professionnalisation, d'adaptation aux évolutions de l'intervention sociale et de l'environnement.

Cette volonté de mise en œuvre des objectifs du projet associatif et de les concilier avec les réalités du terrain vous sera exposée et illustrée par :

- notre directrice, Dorothée GUEDON à travers sa présentation et son analyse des actions et initiatives ayant présidé à l'activité consolidée de l'ACAL en 2017,

- par Magalie LACROIX, chef de service et responsable qualité, à travers la mise en place d'ateliers transversaux inter établissements et services ayant pour objet un partage des pratiques, notamment sur les questions d'insertion professionnelle, de logement, de parentalité, de santé..., ayant pour objet la réalisation d'évaluations internes, l'écriture systématique de projets d'établissements et de services.

Le rapport moral se poursuit, donc, par :

L'intervention de Paul Taverner et de Michel Sabatte sur la délégation unique du personnel.

-questions /échange avec la salle (en annexe 1)

L'intervention de Dorothée GUEDON sur la présentation de l'activité consolidée des services.

-questions /échange avec la salle (en annexe 2)

L'intervention de Magalie LACROIX sur la mise à exécution du projet associatif à travers l'organisation participative de la démarche qualité.

-questions /échange avec la salle (en annexe 3)

Avant que de vous proposer l'adoption du rapport moral, je voudrais rappeler la mémoire de Claude GALIAY qui est décédé le 1er janvier 2018 au terme d'une maladie qui l'a terrassé en quelques semaines. Claude était un ami de 50 ans..., un ami de faculté, un homme dont le jugement était précieux. Il a donné de son temps, une parcelle de sa vie à une cause tournée vers les autres. Je pense à lui à cet instant.

Mes pensées également vont vers Eve MARTY, retenue au chevet de son mari Alain, victime d'un grave accident et à qui nous adressons nos vœux de guérison.

Je voudrais également dire tout le plaisir que j'ai eu en 2017 de travailler :

- avec Patrick Fremont, précieux dans sa connaissance du travail social et la finesse de ses analyses,
- avec Paul Taverner, homme de convictions et d'expérience,
- avec Christophe Archambault et Claude Barthe, précieux par leur amitié et leur compétence professionnelle,
- avec Sébastien Becque, notre trésorier, compétent, précis et précieux et... jeune,
- avec Michel Sabatte, homme du dialogue, du lien social,
- avec François Mayor, qui a accepté des responsabilités sectorielles et qui est également jeune.....

Je remercie également tous les salariés qui ont, je l'espère, compris le sens de notre engagement et d'abord Dorothée GUEDON directrice générale, Nicole SCHWALL directrice adjointe, Magalie LACROIX, Camille GRAU, Corinne MAURY, Adeline FOULQUIER, chefs de service.

Je veux ici vous dire le plaisir que j'ai de partager avec vous l'œuvre commune qu'est l'ACAL, de participer à des réunions de travail avec vous. A tous les instants, en effet, je ressens la joie, la satisfaction d'un travail collectif reposant sur des objectifs et valeurs partagés ayant pour finalité commune la qualité du service rendu et la place de l'utilisateur.

Le rapport moral est mis aux votes.

Peuvent voter les membres de l'association à jour de leurs cotisations.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.